

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCE NUMÉRO 2234, O-2 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2018 le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2234, O-2 intitulée : « *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle du pavillon Wilfrid-Bastien par Al-Anon Montréal durant l'année 2018* » en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (Règlement numéro 2234).

Cette ordonnance entrera en vigueur le 13 février 2018 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 13 février 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*